

L'an deux mille vingt et un, le 18 février

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Cîme, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

**PRESENTS** : Nathalie BEAUFORT, Julien BOURRY, Nicole BRESTAZ, Jocelyn BAZUS, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON LAROUTE, Claude RIOCHE, Nadine ROUX, Nadine CHABOUD, Thomas CHABOUD, Anthony MAHE, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Nelly SANNER,

**POUVOIRS** : Dominique GOVAERTS a donné pouvoir à Nicole BRESTAZ  
Véronique MAYEUX a donné pouvoir à Dominique BARRAT  
Carlos MARTINS a donné pouvoir à Claude RIOCHE

**SECRETARE** : Nelly SANNER

En exercice : 19      Présents : 15      Votants : 18

### **COMPTE RENDU PRECEDENT**

Lors de la dernière séance du 18 février 2021, Dominique BARRAT a présenté le rapport relatif au comité syndical du TE38. Ce rapport n'a pas été mentionné lors de la rédaction du compte-rendu. Il est donc demandé de le rajouter expressément avec la précision du Plan HERCULE au sujet de la réorganisation du groupe EDF qui doit faire face à une dette exceptionnelle de 40 Mds €.

Avis favorable et adoption ainsi du compte rendu de la séance.

### **INFORMATIONS GENERALES**

Madame le Maire présente des informations à l'ensemble de l'assemblée.

- Après avoir sollicité les services de l'ARS pour ouvrir un centre de vaccination, l'information a été donnée puis diffusée sur la capacité du centre de la Tour du Pin d'accueillir les + de 75 ans jusqu'au 05/04 et les + de 70 ans dès le 6/04 également.
- La 2<sup>ème</sup> injection a eu lieu le 25 février pour les résidents de Plampalais.
- Le groupe de travail du circuit des 7 châteaux avance. L'appui de la ligue de course d'orientation permet la réalisation de la cartographie. Les propriétaires rencontrés sont enthousiastes. Un étudiant en licence d'urbanisme actuellement en stage a proposé des parcours complémentaires au tracé original. Ce parcours sera valorisé lors des Journées Européennes du Patrimoine des 18 et 19/09/2021 dont la thématique est « Patrimoine pour tous ».
- La préemption de la parcelle ZA 162 en vue d'une acquisition a été abandonnée de par sa caducité et une erreur du notaire.
- Une visite de l'église s'est déroulée en présence de techniciens de la DRAC et du CD38 pour évaluer le bâtiment mais surtout pour proposer la méthodologie permettant de réaliser la sauvegarde de l'édifice. Il est nécessaire de réaliser un diagnostic décrivant les pathologies du bâtiment et l'analyse des fresques. Cette prestation de l'ordre de 20 000 € est prise en charge par la DRAC à hauteur de 50%. La FAPI soutient le projet.  
Il est proposé de solliciter officiellement la DRAC et le Conseil Départemental de l'Isère pour engager cette prestation. *Accord unanime.*  
En attendant, une mise en valeur des façades par des éclairages est en test.
- La municipalité a été destinataire (en copie) d'un courrier, signé de 25 personnes, adressé à différents représentants pour faire des remarques sur le projet immobilier de Saint Paul. Le dossier est construit en s'appuyant sur les éléments du SPR afin d'être vigilant sur ce qui sera entrepris pour ne pas dénaturer le secteur. Cela montre l'attachement au patrimoine associé à la

conservation de l'identité locale. Ce sont des arguments qui serviront pour les discussions lorsqu'il y aura une proposition d'aménagement.

- Le dossier en cours sur les voies privées a vu le Pays Voironnais consulté. Les services reviendront vers la commune afin de faire connaître leur position sur les réseaux privés. Ils n'avaient pas connaissance du travail engagé jusque-là.
- La manifestation « Navigations poétiques » programmée les 10 et 11 avril est reportée au premier weekend de juillet
- La vente de fleurs de l'association « Espoir pour Noémie » se déroulera le 9/05.
- Le projet d'aménagement des quais bus place du 19/03/1962 a été présenté à l'aide de plans. Il s'agit de créer des quais accessibles et de par la même occasion de créer des places de parking supplémentaires avec une entrée/sortie modifiée. Un plateau sera également créé en amont de la place en venant du bourg. La proposition des Points d'Apport Volontaires (PAV) a été écartée.
- Lors de la cérémonie du 19/30/2021, trois enfants du CMJ tirés au sort en raison des mesures sanitaires, ont lu un discours qu'ils ont écrit. Ils ont fait la fierté des anciens combattants.
- Le travail sur la définition des chemins ruraux s'est arrêté sur la cartographie pour déceler des anomalies. Les retours complets des propriétaires sont attendus afin de faire un point sur le classement et la mise à jour de la carte.

## POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

### ✓ *Administratif*

#### ✓ *Election des deux adjoints suite à vacance de postes*

Considérant la vacance de deux postes d'adjoints au maire dont les démissions ont été acceptées par Madame la Sous-préfète de la Tour du Pin par courrier reçu le 17/03/2021,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir les postes vacants de deux adjoints,

Considérant qu'en cas d'élection de deux adjoints, ceux-ci sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal,

**Article 1er** : Décide que les adjoints à désigner occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants,

**Article 2** : Procède à la désignation des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints au maire au scrutin de liste à la majorité absolue :

Ont été candidats : liste de Monsieur Jocelyn Bazus

Nombre de votants : ...18

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...18

Nombre de bulletins blancs et nuls : ...5

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : ...7 Ont obtenu : 13... La liste de Monsieur Jocelyn Bazus

**Article 3** : La liste de Monsieur Jocelyn Bazus est adoptée

Sont désignés en qualité de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints au maire Messieurs Jocelyn Bazus et Julien Bourry.

### ✓ *Finances*

#### ✓ *Approbation du compte de gestion 2020*

Le compte de gestion du comptable public de Voiron pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Il est approuvé à l'unanimité.

✓ *Vote du compte administratif 2020*

Madame Nathalie BEAUFORT, Maire, en tant qu'ordonnateur, s'est retirée de la séance.  
Monsieur Julien BOURRY, 3<sup>ème</sup> adjoint, a présenté le compte administratif 2020.

**SECTION INVESTISSEMENT**

Déficit 2019 reporté		<b>- 55 016,55 €</b>
Dépenses d'investissement 2020	615 939,79 €	
Recettes investissement 2020	567 411,86 €	
<b>Sous-Total Déficit investissement</b>		<b>- 103 544,48 €</b>
Restes à réaliser 2020		
Dépenses	290 814,00 €	
Recettes	149 980,00 €	
<b>Sous-total Déficit Restes à Réaliser</b>		<b>- 140 834,00 €</b>
<b>Total investissement 2020 incluant les RAR</b>		<b>- 244 378,48 €</b>

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Excédent 2019 reporté		173 420,33 €
Dépenses 2020	1 548 457,29 €	
Recettes 2020	1 945 917,06 €	
<b>Total Excédent de Fonctionnement 2020</b>		<b>570 880,10 €</b>

Affectation au compte R1068 de la somme de **244 378,48 €** pour combler le déficit d'investissement et inscription de **326 501,62 €** (570 880,10 € – 244 378,48 €) au compte R002 en excédent de fonctionnement reporté 2020.

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ *Etat annuel des indemnités des élus*

Le nouvel article L 2123-24-1-1 du CGCT dispose que « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune* »

NOM et Prénom / Fonction concernée	Brut annuel 2020
BEAUFORT Nathalie / Maire	11 584.58 €
BOURRY Julien / Adjoint	4 853.03 €
BRESTAZ Nicole / Adjointe	5 948.84 €
BAZUS Jocelyn / Adjoint	3 600.59 €
BAZUS Jocelyn / SIEGA	1 274.46 €
BILLON-LAROUTE David / Conseiller Municipal	5 948.84 €
ROUX-SIBILON Gabrielle / Adjointe	3 600.59 €
COLLET-BEILLON Bernard / Adjoint	3 600.59 €
EYMERY Pierre / Conseiller municipal	1 118.20 €

✓ *Vote des taxes « ménage »*

Au cours de cette séance, Madame Nathalie BEAUFORT, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils doivent se prononcer sur les taux des contributions directes pour l'année 2021

Après étude du budget primitif, il est proposé de ne pas majorer les taux pour 2021.

**Pour 2021, les taux des taxes des contributions directes :**

Taxe foncière propriété bâtie (TFB)	17.86 %
Taxe foncière propriété non bâtie (TFNB)	38.96 %

Selon la loi de finance 2021, la suppression de la taxe d'habitation (TH) prévoit qu'en compensation les communes ajoutent à leur taux de TFB celui du département voté en 2020 (15,90%), soit un total pour Saint Geoire en Valdaine de **33,76 %**.

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ *Vote du budget primitif 2021*

\* Section de fonctionnement équilibrée à **2 139 199,62 €**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Charges à caractère général	606 350,00	Excédent antérieur reporté	326 501,62
Charges de personnel	715 180,00	Atténuation de charges	2 500,00
Atténuation de produits	7 000,00	Produits d'exploitation	71 950,00
Dépenses imprévues	27 687,30	Produits contributions directes	1 007 800,00
Opération d'ordre	9 971,35	Dotations, participations	617 000,00
Autres charges gestion courante	277 070,00	Autres produits gestion courante	113 445,00
Charges financières	65 000,00	Produits financiers	3,00
Virement section investissement	422 790,97		
Charges exceptionnelles	150,00		
Dotations aux provisions	8 000,00		
<b>Total</b>	<b>2 139 199,62</b>	<b>Total</b>	<b>2 139 199,62</b>

\* Section d'investissement équilibrée à **1 079 220,80 €**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Solde d'exécution reporté	103 544,48	Taxe Aménagement	20 000,00
Remboursement emprunts	198 143,00	Fonds compensation TVA	70 000,00
Dépenses imprévues	66 701,62	Excédent capitalisé	244 378,48
Immobilisations incorporelles	28 514,00	Subventions	312 080,00
Immobilisations corporelles	51 988,00	Virement section fonctionnement	422 790,97
Immobilisations en cours	595 329,70	Subventions d'équipements versées	9 971,35
Subventions d'équipements versés	35 000,00		
<b>Total</b>	<b>1 079 220.80</b>	<b>Total</b>	<b>1 079 220,80</b>

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ *Subventions culturelles 2021*

Dans le cadre du budget primitif 2021, les crédits votés ne précisent pas le détail des affectations pour les subventions aux associations.

Montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

<b>65748 - Subv. fonct. (privé) - autres organismes</b>	<b>VOTE 2021</b>
La Cuivrie / Naûm	500
La Rétine	500
<b>TOTAL</b>	<b>1 000</b>

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ *Convention buvette Combe : création tarif de caution*

La commune de Saint Geoire en Valdaine est propriétaire d'un local « buvette » sur le site de la Combe. Afin de pouvoir le mettre à disposition, un tarif de caution a été voté

<b>BUVETTE COMBE DU VERSOUD</b>	<b>2021</b>
CAUTION	500,00 €

**Décision** : adopté à l'unanimité

## POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

### ✓ DETR : aménagement des rieux – Plan de financement

ANNULE ET REMPLACE la délibération 2020/COM/11/02/DEL

Dans le cadre des aides à l'investissement, la municipalité souhaite solliciter les services de l'état par l'intermédiaire de la DETR.

Pour le projet de création de cheminement doux des Rieux, il est proposé le plan de financement ci-après :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Taux
Etat DETR	21 597 €	30/12/2020	20 %
Département	35 635 €	8/10/2020	33 %
Autres financements publics Région AURA	25 195 €	16/10/2020	23 %
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>82 427 €</b>		<b>76 %</b>
Participation du demandeur : - autofinancement	25 562,13 €		24 %
<b>TOTAL</b>	<b>107 989,13 €</b>		<b>100 %</b>

**Décision** : adopté à l'unanimité

### ✓ DSIL : demande de financement – Rénovation énergétique des bâtiments

Dans le cadre du plan de relance annoncé par le Président de la République, le Gouvernement a décidé d'abonder la DSIL à l'échelon national.

Il est ainsi proposé d'inscrire le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux dans cette enveloppe selon le plan de financement ci-après :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Taux
Etat DSIL	37 024 €	25/03/2021	40 %
Département			
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>37 024 €</b>		<b>40%</b>
Participation du demandeur : - autofinancement	55 536€		60 %
<b>TOTAL</b>	<b>92 560 €</b>		<b>100 %</b>

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ *TE 38 : renforcement poste « Le Boyet »*

Le Territoire d'Énergie Isère (TE38) a étudié la faisabilité des travaux de renforcement poste « LE BOYET ».

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient TTC de l'opération estimé à : 25 394 €  
Montant total des financements externes : 21 121 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 4 031 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE 38 pour 242 €

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ *TE 38 : renforcement poste « La Glacière »*

Le Territoire d'Énergie Isère (TE38) a étudié la faisabilité des travaux de renforcement poste « LA GLACIERE ».

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient TTC de l'opération estimé à : 27 510 €  
Montant total des financements externes : 22 881 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 4 367 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE 38 pour 262 €

**Décision** : adopté à l'unanimité

## **POLE SCOLAIRE – CULTURE**

✓ *Organisation du temps scolaire*

A la suite des conseils d'écoles, les effectifs prévisionnels sont de 71 pour la Lambertière et de 102 pour Val'Joie. Une fermeture de classe est donc prévue à la rentrée prochaine pour l'élémentaire.

L'organisation du temps scolaire a été évoquée lors de ces deux réunions pour confirmer le maintien du fonctionnement actuel pour la rentrée 2021.

Des réflexions sont menées pour apporter des éléments de décision avec la collaboration des enseignants, des parents, des intervenants et la municipalité.

Il est rappelé que l'aménagement devra concerner les deux écoles. Il n'est en effet pas possible de dissocier les établissements dans une même commune.

Un questionnaire rédigé par les parents d'élèves circule déjà.

Il a été demandé un positionnement auprès des directions des deux écoles.

L'organisation décidée par la municipalité au démarrage de la réforme est un vrai bénéfice pour les apprentissages en élémentaire selon les enseignants et l'inspecteur d'académie. La demi-journée dédiée aux NAP permet de proposer des activités de qualités surtout en cette période de COVID-19 qui peuvent être les seuls moments de pratique.

## **INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS**

✓ Commission de la transition écologique du 08/03/2021  
Rapport de Pierre Eymery

✓ Comité de pilotage du PCAET  
Rapport de Pierre Eymery

- ✓ Commission économique du 02/02/2021  
Rapport de Gabrielle Roux-Sibilon
- ✓ Commission des solidarités du 03/03/2021  
Rapport de Claude RIOCHE

- ✓ CAPV-Désignation des représentants au sein des commissions

ANNULE ET REMPLACE la délibération 2020/COM/10/04/DEL du 15/10/2020

Le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais prévoit entre autres instances la mise en place de trois commissions : commission des solidarités, commission économique et commission transition écologique. Au sein de chaque commission, la commune de Saint Geoire en Valdaine désigne 2 élus titulaires et 2 élus suppléants.

Délégués titulaires et suppléants des commissions du Pays Voironnais :

- **COMMISSION DES SOLIDARITES**  
2 titulaires : Nicole BRESTAZ – Claude RIOCHE  
2 suppléants : Nadine ROUX – Thomas CHABOUD
- **COMMISSION ECONOMIQUE**  
2 titulaires : Dominique GOVAERTS – Carlos MARTINS  
2 suppléants : Gabrielle ROUX-SIBILON – Nadine CHABOUD
- **COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE**  
2 titulaires : Dominique GOVAERTS – Pierre EYMERY  
2 suppléants : Bernard COLLET-BEILLON – Jocelyn BAZUS

**Décision** : adopté à l'unanimité

- ✓ CAPV- Désignation du représentant pour le groupe de travail sur le schéma de secteur

Le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais prévoit entre autres instances la mise en place du groupe de travail sur le schéma de secteur. La commune s'est proposée pour participer à ce groupe.

Représentant au sein du groupe de travail du schéma de secteur du Pays Voironnais :

- **GROUPE DE TRAVAIL SCHEMA DE SECTEUR**  
Jocelyn BAZUS

**Décision** : adopté avec une abstention et 3 contre